

Lettre encyclique *Amantissimus Humani*

Sur le soin des églises orientales

8 avril 1862

Le pape exprime aux évêques uniates toute sa sollicitude pour les églises orientales. Il désire ardemment voir revenir dans l'unité de l'Eglise les églises séparées et les engage à redoubler d'efforts pour atteindre ce but.

Il dénonce et réfute l'affirmation mensongère qui voudrait que le Saint Siège impose, comme condition de la réintégration des églises orientales l'abandon de leur rite légitime au profit du rite latin.

Il ranime le zèle de ces évêques pour développer toujours plus leur activité pour le bien des âmes de leur troupeau et leur demande un exposé clair et précis de la situation de leur diocèse afin de pouvoir les appuyer plus efficacement dans leurs efforts missionnaires auprès de leurs « frères » séparés.

Aux évêques des églises orientales

Pie IX

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique

Comme vous le savez bien, vénérables frères, Notre Seigneur Jésus-Christ, notre bienaimé Rédempteur voulut délivrer tous les hommes de la captivité du démon, les libérer du joug du péché, les appeler des ténèbres à son éclatante lumière et être leur salut. Quand il effaça le décret porté contre nous en le clouant à la croix, il forma et établit l'Eglise catholique, rachetée de son sang, comme l'« Eglise du Dieu vivant »^[1], le « Royaume des Cieux »^[2], « la ville située au sommet d'une montagne »^[3], « une bergerie »^[4] et « un seul corps » ferme et vivant d'« un seul esprit »^[5], d'une foi, d'une espérance, d'une charité ; jointe et solidement unie par les liens des mêmes sacrements, de la même religion et de la même doctrine. Il lui donna aussi des chefs qu'il avait choisis et appelés. En sus, il décréta que l'Eglise durerait aussi longtemps que le monde et embrasserait tous les peuples et les nations du monde entier. De même, il a voulu que quiconque accepte sa divine religion et sa grâce et persévère jusqu'au bout obtienne la gloire du salut éternel.

2. Pour assurer à tout jamais dans son l'Eglise l'unité et la doctrine de la foi, le Christ choisit l'un de ses apôtres, Pierre, et le désigna le prince des apôtres, son vicaire sur terre, la fondation

inébranlable et la tête de son Eglise. Surpassant tous les autres par la dignité de son extraordinaire autorité, pouvoir et juridiction, il devait nourrir le troupeau du Seigneur, fortifier ses frères, diriger et gouverner l'Eglise universelle. Non seulement, le Christ désirait que son Eglise demeure une et immaculée jusqu'à la fin du monde ; mais il voulut aussi que la plénitude de la dignité, du pouvoir, de la juridiction, de l'intégrité et de la stabilité de la foi données à Pierre soient transmises dans leur totalité au Pontife romain, le successeur de ce même Pierre, qui a été placé sur la chaire de Pierre à Rome, et auquel a été divinement confié le soin du troupeau du Seigneur et la gouvernance suprême de l'Eglise universelle.

3. Vous, plus que tout autre, vénérables frères, savait comment ce dogme de notre religion a été unanimement et sans cesse déclaré, défendu et souligné dans les synodes par les pères de l'Eglise. En effet, ils n'ont jamais cessé d'enseigner que « Dieu est un, le Christ est un, l'Eglise fondée sur Pierre par la voix du Seigneur est une^[6] » ; les solides fondements du grand état chrétien ont été divinement établi sur ce rocher, cette pierre stable^[7] » ; « cette chaire unique a toujours était désignée et considérée comme la chaire de Pierre^[8] » ; « brillante dans le monde entier, elle maintient sa primauté^[9] » ; « elle est aussi la racine et la matrice de laquelle l'unité sacerdotale a fleuri^[10] » ; « elle est non seulement la tête mais aussi la mère et maîtresse de toutes les églises^[11] » ; « elle est la cité-mère de la piété dans laquelle réside la parfaite et complète stabilité de la religion chrétienne^[12] » ; « et dans laquelle la prééminence de la chaire apostolique est toujours resté inviolée^[13] » ; « elle repose sur ce rocher que les formidables portes de l'enfer ne vaincront jamais^[14] » ; « pour elle, les apôtres ont confirmé par le sang leur enseignement^[15] » ; « d'elle, les droits de la vénérable communion sont étendus à tous^[16] » ; « à laquelle l'obéissance et l'honneur sont dus^[17] ». « Celui qui déserte l'Eglise croira en vain être dans celle-ci^[18] » ; « quiconque mange de l'agneau et n'est pas un membre de l'Eglise est sacrilège^[19] » ; « Pierre, qui vit et préside dans sa propre chaire, offre la vérité de la foi à ceux qui la cherchent^[20] » ; « Pierre, qui demeure jusqu'à aujourd'hui et demeurera toujours, exerce la juridiction par ses successeurs^[21] » ; « il a lui-même parlé à travers Léon^[22] » ; « le pontife romain, qui détient la primauté sur le monde entier, est le successeur du bienheureux Pierre, le prince des apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de l'Eglise entière, et le père visible et maître de tous les chrétiens^[23]. » il y a d'autres preuves innombrables, tirées des témoignages les plus fiables, qui attestent ouvertement et clairement avec grande foi, exactitude, respect et obéissance que tous ceux qui veulent appartenir à l'Eglise du Christ doivent honneur et obéissance au Siège apostolique et au Pontife romain.

4. Assurément, il est évident qu'une multiplicité de choses saintes et une variété de rites légitimes ne s'opposent absolument pas à l'unité de l'Eglise ; bien au contraire, une telle diversité renforce la dignité de cette même Eglise. Aucun d'entre vous, vénérables frères, n'ignore qu'il existe des gens qui cherchent à tromper et enduire en erreur spécialement les irréfléchis et les inexpérimentés en calomniant ce Saint Siège. Ils affirment que ce même Siège, pour recevoir les orientaux séparés dans l'Eglise catholique, exige d'eux l'abandon de leur rite propre et l'adoption de celui de l'Eglise latine. Pourtant, les nombreuses constitutions et lettres apostoliques de Nos prédécesseurs démontrent clairement que c'est loin d'être vrai. Ils ont, non seulement déclaré avec constance aux orientaux qu'une telle condition n'avait jamais été envisagé, mais aussi affirmé que leur désir était assurément que ces rites des église orientales, dans lesquels ne se sont intro-

duite aucune erreur contre l'Eglise catholique ou l'intégrité morale, soient complètement préservés.

5. Des actes lointains, mais aussi récents de nos défunts prédécesseurs confirment clairement ces déclarations précises et répétées. Il est impossible de dire que ce Saint Siège ait jamais enjoins aux évêques, ecclésiastiques ou peuples orientaux qui sont revenus à la foi catholique, de changer leurs rites légitimes. De fait, l'universelle cité de Constantinople a récemment été témoin de comment Notre vénérable frère, Miletus, archevêque de Dramea – à la grande consolation et joie de tous les hommes de bien – est revenu dans le sein de l'Eglise catholique avec son rite et ses solennités solennelles propres et de comment une grande multitude de gens a célébré cet événement par un procession solennelle. Insistez, donc, vénérables frères auprès de votre clergé diocésain pour qu'ils saisissent avec zèle toutes les opportunités et tous les moyens pour manifester et réfuter cette calomnie par laquelle des hommes iniques induisent les inexpérimentés en erreur et essayent de susciter l'envie et la haine contre ce Saint Siège.

6. Depuis que Nous avons été placé sur la chaire de Pierre par un plan caché de la divine providence et élevé au gouvernement suprême de l'Eglise universelle, Nous Nous sommes efforcé de remplir les devoirs de Notre ministère apostolique ainsi que la direction et la sollicitude des églises l'exige de Nous. Parce que Nous Nous reposons entièrement sur l'aide divine, Nous ne craignons pas les destructions, attentats et attaques néfastes et sacrilèges par lesquels, dans ces temps troubles, les ennemis de la religion catholique entreprennent de saper ses fondations, si cela était seulement possible. Seul Nous préoccupe incessamment le bien spirituel et le salut de tous les peuples.

7. En effet, la charité Nous presse et rien ne peut nous être plus agréable que d'assumer avec grande résolution tous les soins, travaux, délibérations nécessaires pour fomentier l'entrée de tous les peuples dans l'unité de la foi, la croissance de la connaissance de Dieu et la reconnaissance de Notre Seigneur Jésus-Christ comme « la voie, la vérité, la vie : assurément la voie d'une vie sainte, la vérité de la doctrine divine et la vie du bonheur éternel^[24]. »

8. Vous n'ignorez pas non plus, vénérables frères, avec quel amour singulier et zèle assidu, nous avons, depuis le début de Notre suprême pontificat, consacré nos soins paternels à cette portion choisie du troupeau de Notre Seigneur confié à Notre vigilance. Notre lettre la plus récente, publiée le 7 du mois de janvier dernier, vous démontre toujours plus Notre désir profond du bien et de la prospérité des églises orientales.

9. Dans cette même lettre, Nous avons établi une congrégation spéciale dépendant de la propagation de la foi qui lui sera d'une grande aide, elle qui est constamment surchargée par de nombreuses affaires. Ce nouveau département, en s'occupant rapidement des affaires des églises orientales, est d'un grand secours pour la Congrégation de la foi. Nous espérons que Notre sollicitude et attention pour les églises orientales profitera leur spirituellement. Nous avons pleine confiance que ce département si récemment établi ne s'écartera jamais d'aucune manière de sa fonction ; qu'en s'occupant de vos affaires, il contribuera par tous les moyens à l'unité catholique, au succès de vos églises, à la protection de la totalité de vos rites légitimes et au bonheur spirituel de tous les fidèles.

10. Pour que cette congrégation puisse accomplir consciencieusement la tâche que Nous lui avons confiée et dirigé son zèle et ses efforts vers une plus grande prospérité de vos églises, il est absolument nécessaire qu'elle comprenne les besoins spirituels des peuples orientaux. Puisque, vénérables frères, vous connaissez parfaitement la condition et l'état du troupeau qui vous est confié, vous comprendrez sagement combien il est important que vous Nous informiez aussitôt que possible de tous ce qui concernent vos églises et vos troupes. Il est, aussi essentiel que vous Nous envoyez un rapport sur l'état de votre diocèse dans lequel vous expliquerez avec soin tout ce qui le concerne pour Nous permettre de subvenir aux nécessités des fidèles qui en dépendent.

11. Nous serions grandement consolé si chacun de vous, en rapportant soigneusement les affaires de son diocèse respectif, indique le nombre de fidèles et des ecclésiastiques qui les servent ; la procédure utilisée pour s'occuper de ces fidèles en ce qui concerne la foi, mais aussi la morale ; l'instruction du clergé en matière de doctrine ainsi que son éducation ; la méthode et les moyens employés pour assurer l'instruction du peuple dans notre très sainte religion et son intégrité morale ; le plan selon lequel ce même peuple est encouragé et éduqué quotidiennement à une plus grande piété et intégrité morale. Nous souhaitons aussi connaître l'état de vos écoles et le nombre de leurs élèves. Vous savez bien, vénérables frères, que les affaires sacrées et publiques dépend de la juste, salubre et religieuse éducation des enfants. Il est indispensable que, dès leur plus tendre enfance, ils soient scolarisés dans des écoles catholiques dans lesquelles, apprenant avec assiduité la vérité de notre religion et de nos commandements, ils ne courent pas le danger d'avoir l'esprit souillé par de mauvais principes.

12. Si vous avez besoin de livres, n'hésitez pas à Nous le faire savoir et, en même temps, informez Nous de ceux qui vous semblent les plus appropriés pour l'enseignement dogmatique du clergé, pour promouvoir l'éducation du peuple, pour réfuter les enseignements des non catholiques et pour fomenter la piété des fidèles. Mais surtout, puisque vous Nous avez appris que, dans certains lieux, on use de livres liturgiques ou rituels dans lesquels des erreurs apparaissent ou des changements ont été introduits arbitrairement, il sera de votre devoir de Nous signaler ces livres et s'ils ont jamais été approuvés par le Saint Siège. Précisez aussi si, selon votre jugement, ils contiennent des erreurs à corriger ou des abus à abolir. Nous voulons encore apprendre de vous quel progrès l'unité catholique a fait dans votre diocèse, quels obstacles s'y sont opposés et quels sont les moyens appropriés pour les écarter en sorte que l'unité puisse avancer et s'accroître de jour en jour.

13. Assurément, vénérables frères, vous constatez l'amour et le sérieux que Nous portons à vos églises orientales et l'ardeur avec laquelle Nous espérons voir notre très sainte foi, religion et piété pénétrer, grandir et fleurir chez les peuples orientaux. Nous ne doutons pas que vous consacrez tout votre énergie et votre esprit à protéger et propager notre religion et à procurer le salut de votre troupeau.

14. Dans ces temps lamentables, des hommes hostiles ne cessent de planter des épines dans le champ du Seigneur, d'abord avec des livres destructeurs et éphémères et, ensuite, avec des suppositions monstrueuses et dépravées clairement opposées à la foi catholique et au dogme. En conséquence, vous comprenez justement combien vous devez travailler et être constamment

sur vos gardes pour garder vos ouailles éloigner de ces pâtures empoisonnées, pour les guider vers le salut éternel et pour les imprégner toujours plus des enseignements de l'Eglise catholique.

15. afin de pouvoir atteindre plus sûrement ce but, inspirez constamment le zèle des pasteurs des âmes pour que, dans l'exercice consciencieux de leur devoir, ils annoncent inlassablement la bonne nouvelle de l'Evangile aux sages et aux insoucians. Incitez-les à secourir le peuple chrétien par tout travail bon et saint. Exhortez-les à instruire particulièrement les garçons et les ignorants des preuves de la foi catholique afin qu'ils soient guidés dans la discipline morale. Admonestez sans cesse vos prêtres diocésains pour que, méditant sérieusement sur le ministère qu'ils ont reçu de Notre Seigneur, ils s'y livrent avec ferveur. Qu'ainsi, ils donnent au peuple chrétien l'exemple de toutes les vertus, soient assidus à la prière, cultivent parfaitement les sciences sacrées et consacrent tout leur pouvoir à obtenir le salut éternel des fidèles.

16. Mais aussi, afin d'avoir toujours sous la main des travailleurs diligents et industriels pour cultiver la vigne du Seigneur, n'épargnez aucun effort, vénérables frères, pour que, dès le commencement, les meilleurs enseignants forment les jeunes clercs à la piété. Qu'ils soient formés dans un véritable esprit ecclésial et très soigneusement instruits, surtout en Ecriture Sainte et dans les sciences sacrées, contre tout danger d'erreur. Bien sûr, vénérables frères, nous n'ignorons absolument pas les nombreuses difficultés auxquelles vous avez été exposé dans l'exercice de votre ministère épiscopal. Trouvez réconfort dans le Seigneur, et, vous souvenant du pouvoir de sa force, soyez les ambassadeurs de ce Christ qui donna sa vie pour ses brebis et nous laissa l'exemple pour que nous marchions sur ses pas.

17. Chacun sait de quelle utilité et honneur ont été les familles de moines pour l'Eglise catholique en Orient. Par l'intégrité de leurs vies, le gravité de leur conduite et la renommée de leur discipline religieuse, ils se sont efforcés de présenter le modèle des bonnes œuvres aux fidèles, d'enseigner la jeunesse, de se perfectionner eux-mêmes dans la connaissance des saintes Ecritures et les études et de travailler avec zèle pour leurs évêques. Dans la déplorable instabilité du temps présent, ces saintes familles, précieuses semblablement à la chrétienté et au pouvoir civil, ont été détourné, en certains lieux, de la discipline de leur ordre propre ou ont complètement disparu. Puisque il serait d'un grand bénéfice pour notre religion que ces saintes familles soient restaurés et brillent à nouveau de leur premier éclat parmi les nations orientales, Nous demandons instamment que vous Nous exprimiez vos sentiments sur ce sujet ainsi que la manière de mener à bien cette rénovation.

18. Nous sommes convaincu que vous, vénérables frères, non seulement satisferez avec joie et bonne volonté Nos désirs et Nos requêtes, mais qu'aussi vous Nous révélez tout autre préoccupation que vous pensez devoir être mentionné pour le plus grande bien-être de notre très sainte religion dans ces contrées – et ce non seulement pour le clergé mais aussi pour les fidèles.

19. La lettre encyclique du cardinal préfet du concile de notre congrégation vous fera savoir combien il nous serait agréable de jouir de votre présence pour la prochaine Pentecôte quand, grâce à Dieu, Nous célébrerons la canonisation solennelle de nombreux saints. En cette occasion, si la situation de votre diocèse le permet, Nous aurions plaisir à vous voir, vous accueillir avec amour et recevoir de vous le rapport sur votre diocèse.

20. Entre temps, vénérables frères, continuez de remplir votre ministère avec une ardeur et des efforts renouvelés. Avec le plus grand sérieux, ayez à cœur de procurer le salut de vos fidèles, les admonestant et exhortant tout à la fois à persévérer plus fermement dans la foi catholique ; à observer religieusement tous les commandements de Dieu et de sa sainte Eglise et à marcher dignement, agréables à Dieu et fructueux dans les bonnes œuvres.

21. Dans votre habituelle gentillesse, recevez avec une affection paternelle ceux qui, à Notre grande joie, reviennent au sein de l'Eglise ; déployez tous vos soins à les nourrir avec ferveur des mots de la foi. Qu'ainsi fortifiés par le don spirituel de la grâce, ils persévèrent fermement et marchent avec ardeur et constance dans le chemin du Seigneur, suivant fidèlement la voie qui mène à la vie. Au nom de votre admirable religion, n'abandonnez jamais la bonté, la patience, la gentillesse et la douceur en essayant de ramener le pauvre errant : guidez-le dans l'unique bergerie et restaurez en lui l'espérance de l'héritage éternel.

22. Dans les dramatiques difficultés qui assaillent votre ministère épiscopal en ces temps terribles, mettez votre confiance dans la grâce du Seigneur Jésus-Christ, gardant présent à l'esprit que ceux qui enseignent la justice à beaucoup brilleront comme des étoiles pour toute l'éternité. Finalement, Nous voulons vous assurer, vénérables frères, de la bienveillance avec laquelle Nous comptons sur vous dans le Seigneur. Nous n'omettrons pas dans chacune de Nos prières, de supplier humblement et instamment Dieu de vous combler des dons les plus riches de sa bonté. Que ceux-ci descendent aussi abondamment sur le troupeau choisi confié à votre vigilance.

23. En confirmation de tout ce que Nous avons dit et en signe de Notre bonne disposition à votre égard, Nous vous accordons affectueusement, vénérables frères, la bénédiction apostolique du plus profond de Notre cœur, à vous et à tout le clergé et les fidèles laïques confiés à votre soin.

Donné à Rome, en la basilique saint Pierre, le 8 avril 1862, dans la seizième année de Notre pontificat.

Source : Traduction par nos soins à partir du texte anglais publié sur le site du Vatican.

Notes de bas de page

1. I Tim. 3, 15.
2. Mt. 13, 45.
3. Mt. 15, 14.
4. Jn, 10, 16.
5. Eph. 4, 4.
6. St. Cyprian, lettre 40.
7. St Cyril d'Alexandrie, In Joan. Lib. II, c. 42.
8. St. Optatus de Milevis, 2. Cont. Parmen., bk. 2, chap., 2.
9. 2^{ème} concile de Nicée, Act. 2.
10. St. Cyprian, lettres 15 et 55.
11. Pélageus, 11, 1^{ère} lettre aux évêques orientaux, et le concile de Trente, session 7 sur le bap-

- tême, can. 3.
12. Lettre synodale de Jean de Constantinople au pape Hormisdas ; aussi Sozomen, Histoire ecclésiastique, liv. 3, chap. 3.
 13. St. Augustin, lettre 62.
 14. St Augustin, In psalm contra part. Donat.
 15. Tertulien, de præscript., 36.8.
 16. St Ambroise, lettre 12 à Damase.
 17. Concile d'éphèse, Act. 4.
 18. St Cyprian, de Unit. Ecclesiæ.
 19. St Jérôme, lettre 15 à Damase.
 20. St Pierre Chrysologue, lettre à Euthyches.
 21. Concile d'Ephèse.
 22. Concile de Chalcédoine, Act. 2.
 23. Concile de Florence dans son décret Union Græcorum.
 24. St Léon, 2^{ème} sermon sur la résurrection du Seigneur.

Source : laportelatine.org/formation/magistere/encyclique-amantissimus-humani

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France